

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 7 août 2019 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2017 modifié fixant la liste des formations civiles et civiques suivies par les aumôniers militaires d'active et les aumôniers hospitaliers et pénitentiaires

NOR : INTD1921731A

Le ministre de l'intérieur et la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation,
Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R. 613-32 et suivants;
Vu le code de procédure pénale, notamment son article D. 439;
Vu le décret n° 2008-1524 du 30 décembre 2008 modifié relatif aux aumôniers militaires;
Vu le décret n° 2017-756 du 3 mai 2017 modifié relatif aux aumôniers militaires, hospitaliers et pénitentiaires et à leur formation civile et civique;
Vu l'arrêté du 5 mai 2017 relatif aux diplômes de formation civile et civique suivie par les aumôniers militaires d'active et les aumôniers hospitaliers et pénitentiaires et fixant les modalités d'établissement de la liste de ces formations;
Vu l'arrêté du 31 juillet 2017 modifié fixant la liste des formations civiles et civiques suivies par les aumôniers militaires d'active et les aumôniers hospitaliers et pénitentiaires;
Vu l'arrêté du 7 septembre 2018 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2017 modifié fixant la liste des formations civiles et civiques suivies par les aumôniers militaires d'active et les aumôniers hospitaliers et pénitentiaires,

Arrêtent :

Article 1^{er}

La liste des formations mentionnées à l'article 1^{er} de l'arrêté du 5 mai 2017 susvisé fixée à l'article 1^{er} de l'arrêté du 31 juillet 2017 susvisé dans sa rédaction issue de l'arrêté du 7 septembre 2018 susvisé est complétée comme suit :

« Laïcité, Religions et République », université de Bourgogne, maison de l'université, esplanade Erasme, BP 27877, 21078 Dijon Cedex ;

« Laïcité et République », université de Franche-Comté, institut universitaire de technologie de Belfort-Montbéliard, site Belfort Techn'hom, 19, avenue du Maréchal-Juin, BP 527, 90016 Belfort Cedex ;

« Action publique et gestion de la laïcité en société », Conservatoire national des arts et métiers, 292, rue Saint-Martin, 75003 Paris ;

« DU Aumôniers. Formation civile et civique, théologique et pratique », université de Strasbourg, 4, rue Blaise-Pascal, 67081 Strasbourg Cedex.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur et au *Bulletin officiel* de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Fait le 7 août 2019.

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation :
*L'adjointe au directeur des libertés publiques
et des affaires juridiques,
chef du service du conseil juridique et du contentieux,*
P. LÉGLISE

Pour la ministre de l'enseignement supérieur,
de la recherche et de l'innovation et par délégation :
*La directrice générale de l'enseignement supérieur
et de l'insertion professionnelle,*
A-S. BARTHEZ